



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2318

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2009-2010 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées**

service : **Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2318

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2009-2010 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0397 du 15 décembre 2008, la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Présidée par le Vice-Président en charge de la participation citoyenne en qualité de représentant du Président de la Communauté urbaine de Lyon, elle comprend :

- des représentants des Conférences des maires de la Communauté urbaine, nommés par arrêté de monsieur le Président de la Communauté urbaine,
- des représentants d'associations de personnes en situation de handicap et d'usagers nommés par arrêté de monsieur le Président de la Communauté urbaine.

Par délibération n° 2010-1475 du 31 mai 2010, la commission se compose d'un président, de 18 conseillers communautaires (titulaires et suppléants) représentant les conférences des maires et de 26 associations représentées par 56 personnes.

Cette Commission a pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- faire toutes propositions utiles en ces domaines,
- établir un rapport annuel.

Ce rapport annuel doit être présenté en conseil de Communauté et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La Commission intercommunale d'accessibilité a été installée en juin 2009. Le premier rapport annuel de la Commission présente donc ses activités sur 2009 et 2010. Ce rapport présente notamment la composition, le fonctionnement, l'agenda, les avis ainsi que les apports de la Commission.

Présentation du rapport annuel 2009-2010 de la Commission

La Commission fonctionne avec différentes instances : un bureau, des séances plénières et 4 groupes de travail thématiques (voirie et espaces publics, logements, transports, établissements recevant du public).

2009 a été l'année de l'installation. La Commission a été installée en juin 2009. En septembre 2009, elle a élu un bureau composé du président représentant le Président de la Communauté urbaine de Lyon, de 4 élus présidents des groupes de travail thématiques et de 6 représentants associatifs et a approuvé son règlement intérieur.

En novembre et décembre 2009, 3 groupes de travail sur 4 ont été installés (voirie et espaces publics, établissements recevant du public et transports).

2010 : activité des groupes de travail (16 rencontres) :

- groupe de travail voirie et espaces publics (5 réunions et 1 visite de terrain),
- groupe de travail établissements recevant du public (2 réunions et 1 visite de terrain),
- groupe de travail transports (1 réunion et 2 visites de terrain),
- groupe de travail logements (4 réunions).

Conformément à ses missions légales, la commission a été sollicitée et a remis en séance plénière de décembre 2010 son avis sur :

- le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie 2011,
- l'accessibilité du Centre d'échanges de Lyon-Perrache,
- l'accessibilité de l'hôtel de Communauté,
- la méthodologie pour la mise en œuvre d'un système de recensement de l'offre de logement accessible sur la Communauté urbaine,
- les préconisations sur l'accessibilité du réseau de transports en commun lyonnais et du service Optibus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2009-2010 de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.